
Objet : Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine

PREAMBULE – POURQUOI UNE STRATEGIE EUROPEENNE 2021-2027 DE LA METROPOLE ?

Les politiques européennes sont devenues une composante significative de la mise en œuvre des politiques métropolitaines.

Une diversité de programmes et de fonds est ainsi couramment mobilisée par les villes et les métropoles. Les **Fonds Structurels de la Politique de Cohésion**, gérés en France par les régions¹ constituent la partie la plus visible de l'Union européenne sur les territoires. Sur la période 2014-2020, l'Union européenne y consacre 373 milliards d'euros soit la première ligne budgétaire du budget européen. Aux côtés des Fonds, les villes et les métropoles mobilisent de façon grandissante les **programmes thématiques** tels que Urban Innovative Actions (UIA), Horizon 2020, LIFE ou les programmes de coopération territoriale (INTERREG MED, IEV...).

La préparation de la prochaine période de programmation européenne 2021-2027 constitue donc un enjeu très important pour les acteurs urbains et métropolitains. Le cadre financier pluriannuel et les règlements relatifs aux différents programmes européens sont en cours de négociation entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil. Dans ce cadre, 5 objectifs spécifiques (OS) ont été proposés pour encadrer la future politique de Cohésion et ses instruments financiers :

1. Une **Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises,
2. Une **Europe plus verte** et à zéro émission de carbone, mettant en œuvre l'accord de Paris et investissant dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique,
3. Une **Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique,
4. Une **Europe plus sociale**, donnant une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutenant les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé,
5. Une **Europe plus proche des citoyens**, soutenant les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Ces 5 OS seront mis en œuvre suivant le principe de concentration thématique, calculée à l'échelle de chaque pays².

La mise en œuvre de la Politique de Cohésion en France sera encadrée par un Accord de Partenariat qui, à son tour, servira de base aux futurs Programmes Opérationnels régionaux. Cette Accord de Partenariat

¹ Fonds Social Européen (FSE), Fond Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

² La France et l'ensemble des Régions devront donc concentrer au moins 60% de l'ensemble de l'enveloppe de crédits FEDER à l'objectif stratégique n°1, et, plus largement, 85% aux objectifs 1 et 2. Ce point concernant la répartition des dépenses entre les objectifs est toutefois encore à la discussion.

est en cours de négociation par le gouvernement français et la Commission européenne. En parallèle, les autorités régionales démarrent dès à présent la préparation des futurs Programmes Opérationnels régionaux.

Les mois à venir seront donc déterminants pour la définition des outils de mise en œuvre de la future politique de cohésion sur les territoires. La Métropole Aix-Marseille-Provence entend être au rendez-vous.

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2016, **la Métropole s'est affirmée comme un relai des politiques européennes** que ce soit comme gestionnaire ou comme bénéficiaire de différents dispositifs dans la cadre de la programmation européenne 2014-2020. Elle est aujourd'hui reconnue pour sa fiabilité et son efficacité en la matière. Toutefois, au regard des performances d'autres collectivités d'une taille équivalente, en France et dans d'autres Etats-membres de l'Union Européenne, la Métropole dispose d'une marge de progression importante. C'est pourquoi le 28 mars 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé le plan d'action de la Métropole en vue de la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027 :

- Positionner la Métropole comme un relai incontournable des politiques de l'Union européenne,
- Inscrire dès à présent les stratégies européennes de la Métropole dans le cadre des objectifs et des priorités de la future période de programmation européenne 2021-2027,
- Candidater dans ce cadre à la gestion déléguée d'enveloppes au titre des fonds structurels européens adaptées aux besoins du territoire et notamment de ses territoires et habitants les plus fragiles,
- Mobiliser les ressources nécessaires afin d'identifier, avec les élus et services concernés, les cibles prioritaires (territoires, publics, compétences, opérations...) pour ces futures enveloppes dédiées,
- Solliciter le soutien des autorités régionales, nationales et européennes pertinentes en vue de la mise en place de tels dispositifs.

Dans ce cadre, la présente Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur **lesquels mobiliser des financements européens**, qu'il s'agisse des Fonds Structurels (FEDER, FSE +, FEADER, FEAMP) ou des programmes thématiques de l'Union européenne (Horizon Europe, Initiative Urbaine, LIFE, MIE...). Cette Stratégie servira de base aux discussions qui vont s'engager, notamment avec la Région dans le cadre de l'élaboration du futur Programme Opérationnel régional (PO). L'enjeu est que les priorités d'investissement du futur PO de la région SUD soient établies dans un sens favorable aux compétences et projets portés par la Métropole et les acteurs du territoire. Ce document comprend :

- Une analyse des enjeux métropolitains de la préparation de la programmation européenne 2021-2027,
- Une définition des grands objectifs stratégiques de la Métropole dans le contexte de cette prochaine programmation,
- Une présentation des besoins (projets, opérations) de la Métropole dans le contexte 2021-2027.

PREMIERE PARTIE – LES ENJEUX EUROPEENS DE LA METROPOLE

La Stratégie européenne de la Métropole s'inscrit tout d'abord dans un **contexte territorial spécifique**. Le territoire métropolitain se caractérise par son exceptionnalité mais également par l'importance des défis et des « paradoxes » qui freinent encore son attractivité et sa compétitivité. Les **compétences de la Métropole déclinées en stratégies** constituent un autre élément de ce contexte. Le positionnement de la Métropole dans la future période de programmation s'inscrit également dans le contexte de **l'expérience déjà acquise** en matière de mobilisation et de gestion de fonds européens.

1. UN CONTEXTE TERRITORIAL EXCEPTIONNEL ET PARADOXAL

Créée le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence est issue de la fusion de six intercommunalités (les six « territoires » de la Métropole). Elle regroupe 92 communes sur une superficie de 3 148 km², comptant ainsi plus de 1,8 million d'habitants en 2017.

Aix-Marseille-Provence, une Métropole singulière

Aix-Marseille-Provence est la plus vaste métropole de France. Territoire polycentrique d'une richesse naturelle exceptionnelle, elle se caractérise par son socle géographique composé de reliefs (Calanques, Sainte Victoire, Garlaban, Sainte Baume, La Nerthe, Les Alpilles, etc.), de 255 km de littoral avec la présence de l'étang de Berre et d'espaces à 73% agricoles et naturels.

Le territoire métropolitain, situé au bord de la Méditerranée s'est imposé dans l'histoire comme une **interface entre l'Europe et l'Afrique**. Une « spécialisation » géographique et une identité qui reposent sur des données économiques.

Accueillant **200 000 établissements privés et publics** générant 740 000 emplois elle est le premier pôle économique du sud de la France et le premier hub de télécommunications du sud de l'Europe. Ce tissu économique génère en moyenne 20 000 créations d'entreprises et 6 000 emplois par an au sein d'une économie plurielle composée à la fois d'activités de proximité, de pôles d'activités et de fleurons internationaux.

Fort de ces atouts, le territoire métropolitain se caractérise également par son **caractère paradoxal** :

- Toujours dynamique du point de vue démographique, il manque d'attractivité résidentielle : logement, transport, offre commerciale et perd des habitants,
- Dotées de nombreuses ressources naturelles, il n'est pas suffisamment structuré dans les domaines qui impactent fortement les populations : la transition énergétique et la transition écologique,
- Il dispose d'un potentiel d'innovation scientifique et technologique n'agit pas suffisamment sur la structuration des filières et sur l'emploi,
- Malgré son positionnement géographique entre l'Europe et la Méditerranée et malgré la qualité de ses infrastructures portuaires et aéroportuaires, son image à l'international reste à renforcer.
- Les éléments naturels et patrimoniaux qui la constituent l'exposent à toutes sortes de risques et pollutions fragilisant les milieux.

L'enjeu crucial de la cohésion sociale et territoriale

Au cœur des défis territoriaux métropolitains se trouvent les **inégalités sociales et territoriales**. Malgré un revenu médian de 1600 euros identique à la moyenne nationale, la Métropole se caractérise par de très fortes inégalités. Ainsi, le revenu fiscal moyen des habitants varie de 10 000 € à 35 000 € avec des disparités très fortes entre communes et entre quartiers.

La **persistance d'un chômage de masse** constitue un facteur déterminant de ces inégalités. Le territoire compte 191 000 demandeurs d'emploi soit un taux de chômage oscillant de 9% à 13 % d'une commune à l'autre mais pouvant atteindre 40 % dans certains quartiers. L'offre d'emploi comme l'offre de logements accessibles sont très inégalement réparties et le territoire est plus globalement marqué par de fortes inégalités dans l'accès à l'ensemble des ressources métropolitaines (transport, éducation, culture...)

Le territoire métropolitain compte ainsi **59 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville** (QPV) et 19 Quartiers de Veille Active (QVA) répartis dans 15 communes et couvrant une population de 300 000 habitants soit 16 % de la population métropolitaine totale. La seule ville de Marseille concentre 35 QPV prioritaires et plus de 81% de la population concernée. La population des quartiers prioritaires de la Métropole est caractérisée par un public jeune, sans emploi, souvent faiblement diplômé, des familles nombreuses ou monoparentales, subissant une très grande **précarité économique** et un **environnement résidentiel dégradé**. L'habitat social est ancien, dégradé, énergivore et fait face à une faible mobilité résidentielle générant des situations de saturation. Les équipements de proximité et structurants sont répartis inégalement entre les QPV et parfois d'une grande vétusté ; les espaces publics sont quant à eux peu entretenus et parfois laissés à l'abandon.

2. DES DOCUMENTS STRATEGIQUES ETABLISSANT CLAIREMENT LES BESOINS ET LES PRIORITES DU TERRITOIRE

Les compétences et missions de la Métropole ont d'abord été définies par les lois MAPTAM³ et NOTRe⁴. Dans ce cadre, une diversité de documents stratégiques ont permis d'explicitier les besoins du territoire métropolitain et les opérations prioritaires à mettre en œuvre.

L'élaboration du **Projet métropolitain** a permis l'adoption en juin 2018 du document Ambition 2040 qui a acté 12 engagements transversaux plaçant le citoyen au cœur des préoccupations métropolitaines. L'**Agenda Mobilité** adopté dès décembre 2016 vise, d'une part, la construction d'un système de transport intégré grâce aux investissements dans les infrastructures routières et urbaines permettant d'augmenter l'usage des transports en commun, le recours aux énergies décarbonées et, d'autre part, le développement des applications numériques dans le domaine des déplacements et à destination des citoyens. L'**Agenda de Développement Economique** métropolitain adopté en janvier 2017 définit un plan d'actions autour de 6 orientations stratégiques en résonance avec 6 filières d'excellence. L'**Agenda du Numérique** définit un ensemble cohérent de projets numériques qui accompagnent et capitalisent sur les opportunités de la transition numérique. Le **Livre Bleu** qui identifie le littoral comme un levier économique important support de nombreuses filières, certaines historiquement ancrées sur le territoire, d'autres plus émergentes et en devenir. Autant que possible, la Stratégie Europe 2021-2027 prend aussi en compte les résultats (diagnostic, plan d'actions) de documents stratégiques métropolitains en cours de réalisation à date : le **Plan Climat Air Energie Territorial**, l'**Agenda Environnemental**, le **Schéma métropolitain emploi insertion et économie sociale et solidaire** ou encore le Plan d'actions Agriculture Urbaine et le Projet Alimentaire Territorial.

Par ailleurs 6 **Contrats de Ville** spécifiques à chaque Territoire métropolitain couvrent les QPV. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) piloté par l'ANRU occupe une place centrale dans la politique de la ville métropolitaine ; y sont éligibles 21 QPV métropolitains dont 11 pour des programmes d'intérêt national (PRIN) et 10 pour des programmes d'intérêt régional (PRIR) répartis sur 7 communes de 5 Territoires métropolitains. La planification stratégique métropolitaine se déploie également à l'échelle communale ou même infra-communale. Ainsi, le **Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement** du centre-ville de Marseille a pour objectif principal de mettre en œuvre durant 15 ans une stratégie d'interventions coordonnées et intégrées sur les 1 000 hectares du Centre-Ville de Marseille en faveur de sa revalorisation.

³ La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

⁴ La loi de Nouvelle organisation territoriale de la République du 8 août 2015.

3. UNE METROPOLE D'ORES ET DEJA RELAI DES POLITIQUES EUROPEENNES

Depuis sa création en 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est d'ores et déjà affirmée comme un relai des politiques européennes sur son territoire. **Gestionnaire** aussi bien que **bénéficiaire** de différents programmes dans la cadre de la programmation 2014-2020, elle est aujourd'hui reconnue pour sa fiabilité et son efficacité.

Fonction 1 - Organisme intermédiaire (OI) pour la gestion de subventions globales

La Métropole est ainsi tout d'abord OI pour la gestion d'une **subvention globale FSE** visant au financement de projets dans le domaine de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Succédant à la subvention globale 2015-2017, celle couvrant la période 2018-2020 est dotée d'une enveloppe de 14 417 420,06 € de FSE. L'objectif général du dispositif est de **promouvoir l'inclusion active et de lutter contre la pauvreté** et contre toutes les formes de discrimination sur le territoire de la Métropole. La subvention globale FSE permet ainsi **l'accompagnement de plus de 12.000 personnes** notamment dans le cadre des 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) implantés sur le territoire métropolitain mais aussi à travers le soutien à des dispositifs innovants comme les Job Academy.

Le Service Europe est également OI pour la gestion d'un **Investissement Territorial Intégré** (ITI FEDER). Doté de 11.400 000 €, ce dispositif permet de financer des projets dans les domaines de la mobilité, du soutien aux entreprises et du développement d'infrastructures sanitaires et sociales, dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) du Territoire Marseille-Provence. Ce dispositif permet ainsi le financement de **projets concrets** au service des populations comme des crèches, un garage solidaire, des **aménagements de mobilité douce**, des **lieux innovants** comme le Cloître à projet ou le projet Foresta...

Fonction 2 - Mobilisation des fonds européens pour financer les projets métropolitains

Depuis sa création en 2016, la Métropole a mobilisé différents programmes européens pour soutenir une diversité de compétences métropolitaines : gestion des déchets, mobilité urbaine, politique de la ville, stratégie environnementale, gestion intégrée des zones côtières...

En 3 ans, un montant global de 25 M€ de subventions européennes a ainsi été mobilisé. Cette **contribution financière déjà significative** repose en premier lieu (20 M€) sur la captation de fonds structurels (FEDER, FSE, FEADER...) gérés en région mais aussi, à hauteur de 5 M€, sur la mobilisation de programmes thématiques gérés directement par la Commission européenne (LIFE, UIA) ou les programmes de coopération territoriale (INTERREG, URBACT).

Exemples d'opérations métropolitaines soutenues par des fonds européens

Nom du projet	Objectifs	Programme européen	Montant attribué
SMART WASTE PACA	Elaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets	LIFE	2 447 805€
Pôles d'échanges multimodaux	Pôles d'échanges multimodaux à : Boisseraie, Gardanne, Ceyreste-La Ciotat, Martigues	PO FEDER-FSE région SUD PACA	9 613 000€
Mobilité douce dans les QPV	Aménagements de mobilité douce entre Malpassé et Frais-Vallon sur la ligne BHNS B4	PO FEDER-FSE région SUD PACA	4 000 000€
CITYMOBILNET	Elaboration d'un plan urbain de mobilité durable	URBACT III	66 663€

COASTING	Capitalisation des bonnes pratiques d'aménagement durable du littoral et de tourisme durable	INTERREG MED	109 267,50€
DIAMS	Déploiement d'une plateforme d'échange de données "air" et de services digitaux	Actions Urbaines Innovatrices	3 775 182€
NATURE4CITY LIFE	Renforcement des Infrastructures Vertes et Bleues Urbaines dans les projets d'aménagement	LIFE	60.000€

DEUXIEME PARTIE – LES OBJECTIFS EUROPEENS DE LA METROPOLE POUR 2021-2027

On peut identifier **trois objectifs ambitieux** pour la montée en puissance de la dimension européenne de la Métropole.

1. OBJECTIF 1 – POSITIONNER LES PROGRAMMES EUROPEENS COMME UN LEVIER ESSENTIEL DU DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN

La multitude de fonds et de programmes européens permet de répondre à un vaste éventail de besoins en fonction des champs d'intervention concernés (économie, mobilité, protection de l'environnement, insertion, politique de la ville...) et en fonction de la phase du « cycle de politique publique » dans lequel se situent les opérations pour lesquelles il est fait appel aux programmes européens : phase de mise en œuvre bien sûr mais aussi phase de conception, de communication ou de capitalisation.

Soutenir les territoires et les publics les plus fragiles

La gestion d'une subvention globale FSE et d'un ITI-FEDER (sur le territoire Marseille-Provence) durant la période 2014-2020 a permis de faire émerger une relation forte entre les programmes européens, notamment les fonds structurels, et les missions métropolitaines de soutien aux territoires et publics les plus fragiles. L'enjeu de la période 2021-2027 est d'ancrer et consolider cette mission spécifique des fonds européens.

Dans cette perspective, un objectif-cible d'une future subvention globale FSE+ pourrait être d'apporter un soutien à 10% des demandeurs d'emploi du territoire métropolitains, soit environ **20.000 participants**. Dans le même ordre d'idée, une enveloppe FEDER déléguée à la Métropole devrait être utilisée au soutien des habitants des territoires les plus fragiles, c'est-à-dire les **59 QPV et 19 QVA** de l'ensemble du territoire métropolitain. Dans la perspective d'une meilleure concentration des moyens, cette future enveloppe FEDER pourrait également être « fléchée » sur les 15 territoires qui feront l'objet d'une convention dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Accroître la contribution de l'Europe à l'innovation métropolitaine

Outil important de financement des politiques métropolitaines, l'Europe apparaît également comme un **accélérateur d'innovation métropolitaine**. Contributeurs du financement de l'action de la Métropole dans de nombreux domaines de compétence notamment par les fonds structurels (FEDER, FSE...), les programmes européens thématiques (Horizon Europe, LIFE, Actions Urbaines Innovatrices...) ou les programmes de coopération territoriale (INTERREG, URBACT) constituent également un outil très précieux au service de la coopération, de l'échange de bonnes pratiques mais aussi de l'expérimentation de solutions innovantes. C'est d'ailleurs pour ces fonds thématiques que la marge de progression de la Métropole est la plus importante avec un total mobilisé depuis 2016 assez modeste de 5 M€.

Une ambition forte de captation

Pour 2021-2027, les propositions actuelles de la Commission accordent à la France une enveloppe de crédits fonds structurels (FEDER, FSE+, FEADER et FEAMP) d'environ 16 milliards d'euros au titre de la Politique de Cohésion. Ramenée à la population métropolitaine (1,8 million d'habitants) cette enveloppe correspondrait à un montant d'environ **430 millions € pour le territoire de la Métropole dans son ensemble**. Dans ce contexte, l'ambition pourrait être de mobiliser sur 2021-2027 un **montant global de 100 millions €** pour le financement des politiques et opérations *portées par la Métropole*.

2. OBJECTIF 2 – STRUCTURER UN « GUICHET UNIQUE FONDS STRUCTURELS » METROPOLITAIN

Au-delà de la fonction d'organisme intermédiaire, la montée en puissance de la dimension européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence implique la structuration d'un dispositif unifié d'accompagnement des services métropolitains et des porteurs de projet du territoire pour la mobilisation des différents fonds structurels (FSE+, FEDER, FEADER, FEAMP).

Un organisme intermédiaire pluri-fonds

La diversité du territoire métropolitain, combinant espaces urbains, périurbains, territoires ruraux et espaces naturels et la diversité des compétences métropolitaines appellent une diversification des fonds européens dont la gestion est confiée à la Métropole.

A titre d'exemple, une **enveloppe FSE+ régional** pourrait être intégrée à la future convention ITI métropolitaine comme cela existe déjà dans d'autres territoires (Eurométropole de Strasbourg, EPT du Grand Paris). La délégation d'une enveloppe FEADER semble également très pertinente dans le contexte d'un territoire métropolitain comprenant de nombreux espaces ruraux et riche d'une puissante filière agro-industrielle mais aussi agro-touristique. Un **FEADER métropolitain** permettrait ainsi également de répondre à l'enjeu du développement de circuits-courts réunissant producteurs et consommateurs, espaces ruraux, périurbains et urbains. De même, la perspective de la gestion d'une **enveloppe FEAMP** est très cohérente au regard de la dimension littorale du territoire métropolitain, caractérisé par ses 255 Km de côtes de la Métropole et par les enjeux écologiques, économiques et sociaux qui en découlent. Plus particulièrement, être gestionnaire d'une enveloppe FEAMP permettrait à la Métropole de disposer d'une enveloppe pour cofinancer les opérations et les projets identifiés dans le Livre Bleu métropolitain.

La gravité des enjeux propres au territoire métropolitain appelle un renforcement des **enveloppes déléguées à hauteur d'environ 50 000 000€**. Ainsi, l'objectif-cible de 19.000 participants reviendrait à un montant d'environ 23 millions € de FSE+. Dans le même ordre d'idée, l'hypothèse d'un ITI multi-fonds à destination notamment des 59 QPV métropolitains pourrait mobiliser une enveloppe de 25 millions €.

Vers une gestion globale

L'affirmation du rôle d'OI de la Métropole implique une mise en cohérence de ses attributions sur les différents dispositifs qui lui sont confiés.

Dans le contexte de l'ITI-FEDER, cette approche globale impliquerait un **rôle étendu à l'ensemble du cycle de programmation** dans la publication des appels à projets, l'instruction des demandes, le conventionnement avec les porteurs de projets, le contrôle des opérations financées et l'engagement des paiements. Ce scénario revient à un « retour » au rôle d'organisme intermédiaire pour la gestion d'une subvention globale FEDER que jouait l'ancienne communauté urbaine Marseille Provence Métropole lors de la période de programmation 2007-2013.

3. OBJECTIF 3 – INFLUENCER LES POLITIQUES EUROPEENNES

L'objectif de mobilisation des programmes européens implique de **positionner la Métropole en amont des programmes** et des mécanismes de sélection de projets par une représentation adaptée de celle-ci auprès des principales institutions européennes : Commission Européenne, Parlement européen, Comité des Régions, Comité Economique Social et Environnemental... Dans cette perspective, la Métropole dispose d'ores et déjà de différents relais et leviers, notamment à travers ses **liens historiques** de nombre de ses 92 communes avec un grand nombre d'autres villes et territoires en Europe et en particulier en Méditerranée, mais aussi à travers **l'adhésion à plusieurs réseaux** : l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFFCRE) et le réseau Eurocités (*Eurocities*) ou encore le réseau France Urbaine.

Dans le cadre de la période de programmation 2021-2027, une Métropole influente auprès des institutions européennes pourrait :

- **Anticiper voire influencer les décisions** communautaires (programmes cadres, appels à projets...) en travaillant le plus en amont possible avec les institutions européennes,
- **Accroître ses opportunités de financements** en devenant éligible à de nouveaux programmes comme INTERREG Marittimo ou en accédant à des financements réservés aux membres de réseaux comme le Pacte des Maires, Civitas (Mobilité), Green Digital Charter (Smart Cities)...
- **Accroître ses opportunités de partenariats** pour répondre avec d'autres collectivités à des appels à projets européens (programmes de coopération, Horizon 2020...).

TROISIEME PARTIE – PROJETS ET OPERATIONS METROPOLITAINES IDENTIFIEES POUR LA PERIODE 2021-2027

La programmation métropolitaine apparaît **fortement « alignée »** avec les priorités affichées par l'Union Européenne pour la période 2021-2027 au travers de 5 Objectifs Spécifiques (OS). En priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre métropole. Le Projet Métropolitain Ambition 2040 définit ainsi « *12 engagements pour une métropole à vivre* ». Ces 12 engagements sont tous couverts par les Objectifs Spécifiques européens.

Objectifs Spécifiques européens 2021-2027	Engagements métropolitains
OS1 : Une Europe plus intelligente	Faisons battre les cœurs de nos centres-villes et de villages Amplifions les capacités de nos hubs : (aéro)ports, gares, réseaux numériques Gagnons la bataille de l'emploi par nos filières de croissance Construisons la visibilité mondiale de notre métropole Développons une offre résidentielle de qualité, à prix maîtrisé Portons un projet littoral ambitieux sur nos 255 kms de côtes Faisons vibrer le monde par la culture
OS2 : Une Europe plus verte	Entrons dans l'ère de l'après-carbone, pour changer d'air (et d'énergies) Faisons de l'agriculture et des paysages, le terreau d'une nouvelle prospérité : alimentation, biodiversité, cadre de vie Portons un projet littoral ambitieux sur nos 255 kms de côtes
OS3 : Une Europe plus connectée	Offrons de vraies alternatives à la voiture en solo Amplifions les capacités de nos hubs : (aéro)ports, gares, réseaux numériques
OS4 : Une Europe plus sociale	Plaçons les populations et les espaces fragiles au cœur du projet collectif
OS5 : Une Europe plus proche des citoyens	Faisons battre les cœurs de nos centres-villes et de villages Plaçons les populations et les espaces fragiles au cœur du projet collectif Impliquons les citoyens pour co-construire la Métropole de demain Faisons vibrer le monde par la culture

La contribution des services opérationnels a ainsi permis d'identifier les projets et les opérations métropolitaines programmées (ou en cours de programmation) sur la période 2021-2027 en cohérence avec les 5 OS de la future politique de Cohésion. Compte tenu des enjeux spécifiques du territoire métropolitain soulignés plus haut, une attention particulière a été portée sur les **projets localisés dans des QPV**. Afin d'optimiser la stratégie métropolitaine de mobilisation de financements externes et synchroniser les exercices de contractualisations parallèles, les opérations proposées au titre du **futur Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER)** seront explicitement indiquées et inscrites dans les objectifs spécifiques (OS) proposés pour la future politique de cohésion⁵.

⁵ Les opérations codifiées « CPER » dans les tableaux suivants sont à ce stade des intentions, des propositions qui seront soumises par la Métropole à la Région et à l'Etat.

1. UNE METROPOLE PLUS INTELLIGENTE

Les grandes priorités

L'Agenda de Développement Economique adopté en 2017 souligne l'objectif de devenir l'une des Métropoles les plus compétitives d'Europe et de d'imposer comme le territoire privilégié pour innover et entreprendre en Europe du Sud. Ainsi, s'appuyant d'une part, sur les potentiels existants au sein des universités et des grandes écoles et d'autre part sur le dynamisme de la création d'entreprises, la Métropole a fléchi la qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation comme éléments d'attractivité.

Dans cette perspective, l'Agenda propose un plan d'actions autour de 6 orientations stratégiques en résonance avec **6 filières d'excellence** : aéronautique-mécanique, maritime-logistique, santé, énergie-environnement, industries numériques et créatives, tourisme et art de vivre : 1) S'affirmer comme une métropole compétitive, 2) Devenir une métropole attractive et ouverte au monde au cœur des échanges euro-méditerranéens, 3) Se positionner comme une métropole facilitant la vie des entreprises, 4) Développer la Métropole entrepreneuriale et innovante, 5) Construire une métropole de proximité, proche de ses habitants, 6) Bâtir une Métropole partenariale.

La Métropole est également **riche de ses 255 km de côtes** ; le Livre Bleu métropolitain définit ainsi un plan d'action spécifique pour le développement de la gestion durable des ressources maritimes, notamment sur le plan énergétique. L'émergence de nouveaux métiers de la mer implique une montée en puissance des compétences et des savoir-faire dédiés au niveau du bassin d'emploi.

Développer les grandes filières métropolitaines

Dans le cadre de l'Agenda de Développement Economique, la programmation métropolitaine comprend ainsi des opérations visant à **développer la capacité productive et notamment industrielle** du territoire mais aussi à **diversifier** les filières industrielles présentes sur le territoire et à **décarboner** l'industrie métropolitaine. La Conférence Nationale de l'Industrie en 2018 a conduit à l'identification de 6 sites industriels sur le territoire de la Métropole : Aix-Rousset, Gardanne, Istres, Fos, Marignane et l'Etang de Berre.

Nom des projets	Localisation	Coût estimatif	QPV	CPER
Hôtel d'entreprises à la Timone	Marseille			
Plateforme Mi-Labs	Métropole			
Projet DRONES	Métropole			
En'Durance énergie	Métropole			
CAP'Horizon	Vitrolles		Oui	
Extension du terminal de transport combiné Clésud	Miramas	7 000 000		Oui
Pack de service comprenant une offre foncière d'aide à l'installation des petits commerces / artisans du centre-ville	Métropole			
Cité scolaire internationale	Métropole			
Développement d'un pôle nautisme et mer	Port Saint Louis du Rhône			Oui
Développement de la Ciotat Shipyards	La Ciotat			Oui
Requalification de l'Anse du Pharo	Marseille	4 000 000		Oui
Provence Industry'Inov, AMI V2 (après PICTO), projet collaboratif RD entre grands groupes/ETI/TPE/PME et start-up dans le domaine de la bio-industrie de la transition énergétique et de l'écologie industrielle	Métropole			Oui
Puits de Sciences - Pôle Yvon Morandat Gardanne- pôle économique et culturel	Gardanne	1 470 000		Oui

Requalification de l'ancienne gendarmerie de Miramas pour la création d'une Maison des Dynamiques Economiques	Miramas	1 500 000	Oui	Oui
Restructuration et diversification du MIN Saumaty et Arnavaux	Marseille	10 000 000	Oui	
Redynamisation du marché de bureaux sur le centre-ville de Marseille	Marseille	11 000 000	Oui	

Soutenir la Métropole innovante

Par ailleurs, la programmation économique de la Métropole vise au développement des **capacités d'innovation** du territoire à travers le déploiement d'infrastructures de recherche et de plateformes de recherche et développement mais aussi le soutien à des écosystèmes innovants dans différents domaines, notamment celui du numérique (French Tech Aix-Marseille).

Nom des projets	Localisation	Coût estimatif	QPV	CPER
Extension du Technocentre Henri Fabre : pôle d'innovation mutualisé (aéronautique, énergie, naval, médical, transport) pour l'expérimentation, le prototypage et la formation	Marseille Provence	29 000 000		oui
Pôle aéronautique Istres - phase 2	Istres	15 900 000		oui
Projet Ste Marguerite: parc santé health tech, financement de la plateforme, équipement incubateur pépinière	Marseille			oui
Technopôle MI-Biopark	Marseille			
Pépinière MedTech Aubagne	Aubagne			oui
Projet Pépite Pole Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat	Métropole			
Technopole Marseille Provence 2030 (Château Gombert)	Marseille			
Requalification Smart City du technopole rue Langevin	Marseille			
Développement de la filière éoliennes offshore flottant	Ouest Provence			
Soutien aux infrastructures portuaires hors normes	Ouest Provence			
Mise à niveau Technoparc des Florides	Marignane			

2. UNE METROPOLE PLUS VERTE

Les grandes priorités

Le Plan Climat Air Energie Territorial et l'Agenda Environnemental ont pour objectif de construire une action climatique opérationnelle, efficace et pérenne pour améliorer la contribution du territoire à la réalisation des **objectifs climatiques planétaires**, adoptés lors de la COP 21 et participer à l'amélioration de la **qualité de l'air** local, dans un objectif global d'amélioration du cadre de vie des habitants de la Métropole. Cet objectif de qualité du cadre de vie global est évidemment au cœur des compétences métropolitaines de gestion des déchets et de gestion de l'eau. Dans cette même perspective, le Plan Alimentaire Territorial (PAT) définit une politique en faveur d'une **alimentation locale, durable**, de qualité et accessible à tous, abordant la question de la santé publique avec une démarche globale composée de 6 enjeux⁶.

Une Métropole Aix-Marseille-Provence plus verte ne peut être qu'une **métropole plus bleue**. La qualité des eaux de mer constitue ainsi un bien commun métropolitain de premier plan qu'il convient de préserver de façon active. C'est dans cette perspective que la Métropole et de nombreux partenaires territoriaux se sont engagés mutuellement sur un large éventail d'action dans le cadre d'un Contrat de Baie. Le Livre Bleu métropolitain définit également un plan d'action précis en faveur de la protection, de la restauration et de l'amélioration du littoral et des milieux marins.

Opérations métropolitaines emblématiques

En lien avec les objectifs ci-dessus énoncés, les opérations retenues portent à la fois sur la mise en place d'encadrements administratifs de problématiques particulières (charte, observatoire, sensibilisation) et sur des aménagements destinés à reconquérir les territoires sous leur forme initiale. Il s'agit là, de reconnaître la nécessaire contribution de ces territoires à une nouvelle forme d'économie et à des modes de vie et de consommation différents au sein d'une Métropole qui souhaite faire de la diversité de ses paysages et de ses lieux, une force. Dans cette perspective, la recherche et l'innovation occupent une place importante car elles conditionnent des retombées durables sur les territoires et les populations, d'où les actions prévues en matière d'analyse des différentes formes de pollution et de sources d'énergie.

Nom des projets	Localisation	Coût estimatif	QPV	CPER
Elaboration d'une charte forestière métropolitaine	Métropole			oui
Reconquête des friches agricoles d'intérêt DFCI et développement du pastoralisme en forêt	Métropole			oui
Création d'une bergerie sur le domaine Font de Mai	Aubagne			oui
Projet "0 rejet eaux pluviales" : traitement des ports, retraitement des eaux et biodiversité	Marseille Provence			oui
Observatoire de l'environnement sonore	Aix-en-Provence	240 000		oui
Méthanisation et injection de biogaz	Métropole	20 000 000		oui
Réseaux de chaleur	Martigues, St Mitre les Remparts, Salon de Provence, Frais Vallon, Aix en Provence	43 100 000		oui
Centrale photovoltaïque en autoconsommation	Marseille	1 500 000	oui	oui
Projets photovoltaïques	Marseille, Aubagne, Fuveau, Aix, le Puy Ste Réparate, Les Pennes Mirabeau		oui	oui

⁶ Economie et l'emploi ; nutrition santé et accessibilité sociale à une alimentation de qualité ; aménagement et action foncière ; impact environnemental ; identité, patrimoine alimentaire, culturel et touristique ; innovation

Structuration du réseau vapeur sur la plateforme PIICTO	Fos-sur-Mer			oui
Projets de nature en ville: Forêt urbaine aux abords de la caserne du Muy	Marseille		Oui	
Acquisition de terrains agricoles à Vallon des douces, Maussane, Vallon Régny, des piémonts de l'Etoile				
Reconversion des terrains de la Savine Haute	Marseille		oui	
Eco-ferme pédagogique	Gardanne		oui	
Opération de recherche sur la pollution des sols	Métropole			
Microferme urbaine à Frais-Vallon	Marseille		oui	
Sensibilisation à la nature en ville	Métropole			
Route avec des matériaux durables et recyclés	Métropole			

3. UNE METROPOLE PLUS CONNECTEE

Les grandes priorités

La Métropole affirme l'ambition d'une ville intelligente et durable visant à renforcer l'attractivité du territoire et améliorer les **services numériques** rendus au territoire. Une démarche transversale de type « Smart city » est ainsi en cours de mise en œuvre afin d'améliorer le cadre de vie et les services proposés aux administrés d'un territoire en tirant le meilleur parti du numérique.

L'Agenda Mobilité décrit la construction, au terme d'une vingtaine d'années, d'un **système de transport intégré** au sein d'une Métropole singulière par sa très grande superficie et par son polycentrisme (multiples pôles de vie et de travail) ayant généré des formes de déplacements incompatibles avec les engagements internationaux (Nations Unis/Habitat III et accord de Paris/Cop 21). Les priorités définies dans cet agenda se retrouvent déclinées de façon plus opérationnelle dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU) en cours d'élaboration.

L'amélioration de la connectivité du territoire métropolitain recoupe une diversité de compétences et de priorités métropolitaines. Ainsi, la **mobilité bleue** et l'amélioration de l'**accessibilité du littoral** sont ainsi au cœur des priorités métropolitaines.

Une démarche de Smart City

A travers ses compétences, la métropole opère des services publics et des infrastructures réseaux directement perfectibles par le numérique : mobilité et transports, réseaux d'assainissement et d'eau potable, gestion de l'énergie, gestion des déchets, qualité de l'air et de l'environnement, nuisances sonores, espaces verts, équipements culturels et plus généralement une partie importante des dispositifs de la métropole en matière de développement économique, social et culturel.

Nom des projets	Localisation	Coût estimatif	QPV	CPER
Création d'un outil commun d'identité numérique métropolitaine	Métropole			
Réseau des objets connectés métropolitains	Métropole	5 000 000		oui

De nombreux investissements programmés pour le développement des infrastructures de transport en commun

Pour opérer une réelle rupture en matière de mobilité l'agenda prévoit de prendre sa place au sein d'un projet métropolitain d'ensemble qui se traduit tout d'abord par des investissements dans les modes lourds qui permettront de prendre en compte les diverses centralité et densité de population et de services, les aménagements en matière économique, dont l'offre foncière, ainsi que les corrections de l'offre de transport dans les zones précarisées.

Nom des projets	Localisation	Budget M€	QPV	CPER
Métro – Prolongement Dromel Saint Loup	Marseille	800 000 000		
Modernisation et accessibilité PMR du métro de Marseille	Marseille	700 000 000		
Tramway Nord Sud Phase 1 (Gèze – la Gaye) et Phase 2 (La Castellane – La Rouvière)	Marseille	647 000 000		
Tramway 4 septembre	Marseille	75 000 000		

Tramway Blancarde – Dromel	Marseille	63 000 000		
Tramway Les Caillols - La Barasse	Marseille	216 000 000		
Tramway St-Charles Belle-de-Mai	Marseille	152 000 000	Oui	
Val'tram	Aubagne	140 000 000	Oui	
Aéroport Express (liaison par câble Gare VAMP-Aéroport)	Marignane	31 000 000		
BHNS CHRONOBUS Aubagne-Gémenos	Aubagne - zone des paluds	32 700 000	Oui	
BHNS AIXPRESS Aix Gare Routière – PAAP-La Duranne	Aix en Provence	55 000 000		
BHNS AIXPRESS Hauts de Brunet - Malacrida	Aix en Provence	66 000 000		
BHNS B4	Marseille	31 000 000		
BHNS B5 Pointe Rouge - La Fourragère	Marseille	10 000 000	Oui	
BHNS Istres	Istres	6 369 000	Oui	
BHNS Martigues	Martigues	15 590 000		
BHNS Miramas	Miramas	5 100 000		
BHNS Vitrolles/Rognac/Berre	Vitrolles/Rognac/Berre	34 000 000		
BHNS ZENIBUS Plan de Campagne-Florides	Vitrolles-Plan de Campagne	13 230 000		
BHNS Salon-de-Provence	Salon	10 000 000		
90 pôles d'échanges métropolitains	Métropole	Environ 250 000 000	Oui pour certains	

Projets de mobilité durable

L'un des principaux objectifs visés sur le territoire métropolitain est la réduction des nuisances liées au trafic routier et à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment dans les centres urbains saturés (Marseille, Aix-en-Provence, bien sûr, mais aussi les communes des rives de l'étang de Berre, Aubagne, Salon-de-Provence, etc.). Plusieurs actions sont entreprises pour rendre la mobilité des résidents et visiteurs de la Métropole « plus verte ». Elles concernent principalement les domaines de la transition énergétique, la qualité de l'air et les mobilités alternatives.

Nom des projets	Localisation	Budget	QPV	CPER
Développement de navettes maritimes hybrides solaires	Ouest Provence			oui
Développement de navettes urbaines électriques entre le P+R et le centre-ville	La Ciotat	600 000	oui	oui
Transition énergétique du matériel roulant : électrique, GNV, hydrogène	Métropole	en cours de chiffrage		
Acquisition de véhicules H ² : bus, bennes à ordures ménagères, véhicules de service	Métropole			oui

Endurance Energie : aménagement de la plateforme, bâtiment TOTEM accueillant incubateur	Métropole			oui
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	Plusieurs	5 000 000	oui	
Plan Vélo 2019-2024 (actions 1 à 15) d'Aix Marseille Provence	Métropole	60 000 000	oui	
Plan vélo action 01 - Réseau vélo Express PHASE 1	Métropole	30 000 000	oui	
Plan vélo action 01 - Réseau vélo Express PHASE 2	Métropole		oui	
Plan vélo action 02 - Renforcement réseaux structurants et secondaires des communes	Métropole	5 000 000	oui	
Plan vélo action 03 - Développement de l'offre de stationnement	Métropole	1 500 000	oui	
Plan vélo action 04 - Maisons du Vélo	Métropole	2 000 000	oui	
Plan vélo action 05 - Développement de l'intermodalité vélo / TC	Métropole		oui	
Plan vélo action 06 – Aide à l'acquisition du VAE	Métropole			
Plan vélo action 07 – Création d'un service de location moyenne et longue durée	Métropole	6 500 000		
Plan vélo action 08 – redéploiement du service VLS à Marseille	Métropole	12 500 000		
Plan vélo action 09 - Dispositif de soutien à l'éco-mobilité scolaire	Métropole	1 000 000	oui	
Plan vélo action 10 - Soutien des innovations et encadrement des nouveaux services	Métropole		oui	
Plan vélo action 11 - Développement de la signalétique	Métropole		oui	
Plan vélo action 12 - Sensibilisation des usagers de l'espace public	Métropole	500 000	oui	
Plan vélo action 13 - Outil de navigation vélo et intermodalité	Métropole		oui	
Plan vélo action 14 - Guide technique métropolitain des aménagements cyclables	Métropole		oui	
Plan vélo action 15 - Soutien aux associations / création d'évènements	Métropole		oui	
Améliorer l'accessibilité du littoral	Métropole	12 800 000	oui	
Améliorer la capacité d'accueil et les services dans les ports de plaisance	Métropole	280 000		

Développer une offre de services innovants

A côté d'un renouvellement des infrastructures, la question de la mobilité doit être également envisagée sous l'angle de l'anticipation et de l'innovation avec l'usage des nouvelles technologies dans le domaine du numérique et d'autre part, avec la mise en place d'une conduite moderne du changement incluant la participation des habitants et des acteurs du territoire.

Nom des projets	Localisation	Budget	QPV	CPER
Navettes maritimes Etang de Berre - Expérimentation	Métropole	10 000 000		
Programme ICAR / Développement de plateformes de mobilité	Métropole	28 000 000	oui	

Projet Demoiselle (navette autonome entre Aix TGV et The Camp)	Pays d'Aix	1 400 000		
Développement du co-voiturage	Métropole			

Une Grande Logistique plus durable

La grande logistique et le transport de marchandises génèrent un fort impact sur l'aménagement du territoire, la qualité de l'air et le système de déplacement. Aussi, dans la continuité des travaux de l'Agenda de la Mobilité et du PDU en cours d'élaboration, la Métropole entend présenter de manière opérationnelle l'intégration de la logistique dans les politiques publiques et nouer des partenariats renforcés avec les différents acteurs institutionnels et privés.

Nom du projet	Localisation	Budget	QPV	CPER
Création d'un service de fret ferroviaire	métropole	50 000 000		
Favoriser l'innovation logistique	métropole			

4. UNE METROPOLE PLUS SOLIDAIRE

Les grandes priorités

Territoire de compétitivité mais aussi de solidarité, la Métropole doit pouvoir concilier un développement équilibré de son territoire sur la question de la solidarité pour devenir également un lieu de performance sociale destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles. Ainsi, soutenir les initiatives et les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial.

La Métropole, à travers le FSE+ 2021-2027, doit permettre d'apporter une plus-value sur le plan qualitatif et quantitatif dans le cadre du déploiement de son **schéma directeur « Emploi Insertion et Economie Sociale et Solidaire »** sur l'ensemble du territoire Métropolitain. Cela passe par le renforcement des solidarités par l'insertion des publics éloignés de l'emploi, en favorisant le recrutement local au sein des entreprises du territoire. Aussi, la métropole doit également affirmer une politique d'Insertion par l'Activité Economique innovante et développer plus globalement l'entrepreneuriat sociale, solidaire et durable qui favorise l'économie et l'emploi endogène.

Plus particulièrement, il s'agira de :

- Rendre autonome les personnes en difficultés pour une insertion professionnelle réussie par : le soutien à l'accompagnement d'accès à l'emploi par un parcours individualisé ; l'expérimentation, le déploiement de nouvelles formes d'accompagnement et optimiser les pratiques ; la facilitation de l'accès aux clauses d'insertion dans le cadre de la commande publique ; la lutte contre les freins périphériques pour favoriser le retour à l'emploi (mobilité, qualification, capacité cognitive) ; le renforcement de l'intermédiation avec les entreprises dans le cadre des parcours d'inclusion professionnelle,
- Développer l'économie sociale et solidaire, de l'entrepreneuriat social et durable par la l'encouragement à l'émergence de nouveaux modèles en accompagnant des projets d'innovation sociale ; l'appui à l'émergence de projets IAE, la création de passerelles innovantes entre les SIAE et les filières économiques du territoire ; le développement de l'entrepreneuriat sociale, l'économie circulaire et les Pôles territoriaux de coopération économique associant entreprise de l'ESS et PME ; l'encouragement de la responsabilité sociale des entreprises et la mise en œuvre de plan d'actions en lien avec les acteurs de l'ESS ; le développement de l'ingénierie de projets, le soutien et l'expertise auprès des structures de l'ESS, dont l'insertion par l'activité économique et l'entrepreneuriat social,
- Favoriser l'emploi, un rapprochement nécessaire avec les entreprises et les branches professionnelles en facilitant le recrutement et la promotion de profils de personnes en difficultés par la mise en dynamique des acteurs économiques et des partenaires de l'emploi et de l'insertion ; anticipant les besoins en recrutement par filières économiques et par territoires (exemple : Les Clubs Emplois) ; favorisant le maillage territorial et l'animation des acteurs de l'insertion et de l'emploi ; favorisant le rapprochement des partenaires de l'emploi et du monde économique dans une cohérence Métropolitaine et une déclinaison territoriale,
- Adresser un enjeu transversal, l'innovation sociale par le développement d'une culture de l'innovation sociale et de sa déclinaison opérationnelle dans l'ensemble des champs qui compose l'inclusion professionnelle des publics.

Les opérations emblématiques

Si l'emploi est un facteur d'inclusion important, d'autres leviers sont activés pour interagir sur les conditions de vie des habitants en particulier dans le domaine du logement et de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Un focus est réalisé sur les populations les plus fragiles au regard des facteurs d'insertion (âge, situation professionnelle, origine, lieu de vie).

Nom des projets	Localisation	Coût estimatif	QPV	CPER
Favoriser l'harmonisation de l'offre et de la demande d'emploi sur les territoires avec un projet phare, le Lab'Emploi métropolitain	Métropole		oui	
Développer des outils d'anticipation des besoins pour une GPEC par filières ou territoires avec la mise en place de Clubs métropolitains par filières	Métropole		oui	
Accompagner le recours aux clauses sociales d'insertion dans la commande publique métropolitaine en assistant les acheteurs	Métropole		oui	
Conventionner avec les entreprises pour un engagement en faveur de l'emploi par le biais d'une Charte entreprise métropolitaine en faveur de l'emploi	Métropole		oui	
Participation aux projets d'e-inclusion et de lutte contre l'illectronisme	Métropole		oui	oui
Accompagnement vieillissement dans les logements sociaux des QPV	Métropole		oui	oui
Aide à l'installation jeunes actifs dans les QPV (stratégie globale)	Métropole		oui	oui
Plan Métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance	Métropole		oui	
Plan métropolitain de lutte contre les discriminations	Métropole		oui	
Programme Zéro chômeurs	Métropole		oui	
Mise en œuvre du volet métropolitain du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage	Métropole		oui	
L'Habitat participatif, levier de l'attractivité territoriale	Métropole		oui	
Faciliter l'émergence de programmes immobiliers en habitat participatif	Métropole		oui	
Brevet métropolitain du copropriétaire	Métropole		oui	
Promouvoir l'auto-réhabilitation accompagnée	Métropole		oui	

5. UNE METROPOLE PLUS PROCHE DES CITOYENS

L'Objectif Stratégique 5, dit objectif territorial, est une nouveauté de la future programmation illustrant, selon la Commission, la reconnaissance toujours accrue du fait territorial et urbain dans les politiques européennes. Les éléments qui suivent constituent donc une réflexion préliminaire à **une future stratégie urbaine intégrée**, document constitutif de la prochaine enveloppe territoriale déléguée à la Métropole.

Une diversité de démarches territoriales intégrées

Dans cette perspective, l'action de la Métropole sur son territoire comprend une diversité de **démarches territoriales et intégrées**, c'est-à-dire transversales aux différentes compétences métropolitaines. Ces projets de territoire incarnent un impératif de **co-construction des politiques métropolitaines** avec les habitants, avec une participation qui monte en puissance au sein de l'ensemble des instances de définition de validation puis de suivi du projet, mais également au travers du développement d'outils innovants et performants de concertation.

Nom des projets	Localisation	Coût estimatif	QPV	CPER
Projet Quartiers Libres	Marseille	120 000 000	oui	
Projet Docks Libres	Marseille		oui	
Projet ZAC de la Capelette	Marseille		Oui	
Centre-ville d'Aubagne / réaménagement d'un quartier de gare	Aubagne	30 000 000	Oui	oui
Requalification du centre-ville de Lançon de Provence	Lançon-de-Provence			oui
Quartier gare des Pennes Mirabeau	Pennes Mirabeau			oui
NPRU-PRIR Aix Encagnane	Aix en Provence	150 000 000 €	oui	
NPRU-PRIR Vitrolles Centre Ville	Vitrolles	50 000 000 €	oui	
NPRU-PRIR Salon Canourgues	Salon-de-Provence	139 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Miramas Maille Mercure	Miramas	176 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN/PRIR Port-de-Bouc Martigues	Port-de-Bouc Martigues	200 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Castellane Bricarde	Marseille	210 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Kalliste Solidarité Granière	Marseille	100 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Savine	Marseille	100 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Air Bel	Marseille	150 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	Marseille	293 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Grand Malpassé	Marseille	200 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Grand St Barthélémy	Marseille	200 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN NPNRU Cabucelle	Marseille	100 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN PPA	Marseille	200 000 000 €	oui	
NPRU-PRIN Campagne Lévêque Consolat Ruisseau Mirabeau	Marseille	180 000 000 €	oui	

Les Programmes de Rénovation Urbaine

Ainsi, les **Programmes de Rénovation Urbaine** visent à répondre de manière déterminante et intégrée aux enjeux des territoires les plus fragiles mais également les plus porteurs, comme en témoigne la géographie des QPV éligibles au NPNRU. Le cadre NPNRU, très structuré, impose et garantit un exercice rigoureux de programmation puis de suivi de la mise en œuvre des projets qui permet d'ores et déjà de décliner la programmation dans le cadre des différents OS de la future politique de cohésion

Une Europe plus intelligente

L'objectif des PRU est de répondre aux besoins résidentiels induits par le développement économique des territoires, avec des parcs de logements aujourd'hui idéalement positionnés vis-à-vis des bassins d'emplois et des offres de formation. Dans nos territoires en tension, ce facteur constitue l'un des principaux freins au développement des entreprises (incapacité à attirer / conserver les forces de travail). Ils participent ainsi directement à la réponse aux besoins et opportunités de développements économiques qu'ils soient endogènes (développement des formations et accompagnement des porteurs de projet issus des quartiers) et exogènes (production de foncier et d'immobilier d'entreprise).

Exemples d'opérations :

- Développement de tiers lieux, espaces de co-working, structures d'économie sociale et solidaire... (Miramas, Marseille, Port-de-Bouc)
- Etude en cours (MOA DGA éco) pour définir et accompagner la création de foncier d'entreprise (notamment secteur stratégique de la Cabucelle)
- Objectif quantitatif : remettre sur le marché 40000 logements sociaux (= 15 ans de production neuve) aujourd'hui

Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone

Les PRU envisagent leurs territoires d'intervention comme une interface, avec de grandes entités paysagères, une proximité à valoriser, préserver et souvent réparer au travers du projet (aménagement des espaces, traitement des lisières, sensibilisation des publics). L'enjeu est également d'atteindre une plus grande sobriété énergétique, en cohérence avec la fragilité économique des ménages : des investissements massifs sur le bâti pour réduire la précarité énergétique sont donc à programmer aujourd'hui et demain.

Exemples d'opérations :

- Création trame verte Castellane Bricarde, préservation/restauration colline Frais Vallon, aménagements berges canal Salon de Provence...
- Projets lauréats PIA Ville Durable et Solidaire : investissements innovants en matière de production énergétique et d'économie, avec un objectif d'amélioration du reste à vivre
- Une étude DGA DUST Direction Aménagement Durable qui vise, sur la base des projets NPNRU, à définir les références et outils pour des quartiers durables métropolitains
- LLS : 10000 logements réhabilités avec une cible BBC rénovation

Une Europe plus connectée

Les PRU visent le développement de la mobilité (spatiale, professionnelle, familiale) des habitants, et conjuguent à ce titre des interventions au sein des quartiers (notamment aménagements favorables aux modes actifs, développement de service innovant à la mobilité) et articulation avec les projets structurants du territoire (pôles d'échanges TC, développement de lignes BHNS, déviations routières). Une recherche d'innovation et de performance qui mobilise les outils numériques notamment en matière de concertation et mobilisation des habitants.

Exemples d'opération :

- Pôles ferroviaires Port de Bouc et Martigues, développement accès au tram à Air Bel, renforcement pôles d'échanges Frais Vallon la Rose, nouvel échangeur A7 à Salon...
- Projet d'excellence numérique à Salon, dispositif NUDGE à Frais Vallon, projet de monnaie virtuelle...

Une Europe plus sociale

Les PRU visent au travers de leur programmation à apporter/restaurer un haut de niveau de services à l'ensemble des publics (actuels et futurs, habitants et usagers) des quartiers, dans leur diversité et leurs

fragilités (pauvreté, vulnérabilité, vieillissement...). Il s'agit donc de conforter des dispositifs d'insertion qui ont fait leurs preuves dans le cadre du premier programme (objectif de 5% d'heures porté à 10), de les diffuser (la plupart des collectivités et MOA ont étendu les clauses d'insertion) et pour lesquels de nouveaux objectifs sont à définir et atteindre (extension des périmètres des clauses et des publics ciblés, renforcement des logiques de trajectoires de professionnalisation).

Exemples d'opérations :

- Restructuration ou création d'équipements scolaires sur la quasi-totalité des projets, à l'appui d'un projet éducatif adapté et attractif (Salon de Provence, Miramas, Port-de-Bouc, Castellane, Air Bel...),
- Développement d'équipements petite enfance, vecteurs d'accès à l'emploi pour les habitants (et notamment les habitantes) des quartiers,
- Développement ou adaptation d'une offre résidentielle – publique ou privée - pour des populations vieillissantes : résidences pour personnes âgées à Salon et Aix en Provence, adaptation des logements à Air bel et Port-de-Bouc.

Les opérations spécifiques à l'OS5

Les opérations ci-dessous s'inscrivent dans le cadre des thématiques spécifiquement éligibles dans le cadre de l'OS5 indiquées dans l'annexe D du rapport-pays publié en 2019 pour la France par la Commission européenne :

- L'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux,
- La régénération des zones défavorisées dans les zones urbaines et l'intégration des personnes issues de l'immigration dans ces mêmes zones via notamment les investissements dans les infrastructures de santé et d'éducation,
- La culture et le tourisme dans les zones urbaines,
- L'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans les zones rurales et côtières isolées.

Nom des projets	Localisation	Budget	QPV	CPER
PRODAS : dispositif de développement d'activités sportives gratuites pour les usagers dans les QPV	Pays d'Aix		Oui	
Equipements sportifs : développement d'un réseau d'équipements sportifs répondant aux attentes de pratiques des QPV	Pays d'Aix		Oui	
Diagnostic temporel Culture / lecture publique	Métropole		Oui	
Expérimentation Budget participatif de fonctionnement	Marseille		oui	oui
Expérimentation Budget participatif de fonctionnement	Port de Bouc		Oui	Oui
Développement de Maisons de Projets Mobile	Marseille		Oui	
Participation des Conseils Citoyens au Comité D'Engagement	Métropole			
Co-construction pérenne	Miramas			